

# La Feuille de Couz

Pages d'informations de la Municipalité de St. Thibaud de Couz

## Secrétariat de mairie

### Période « CORONAVIRUS »

Horaires d'ouvertures :

→ Lundi et mercredi : 9h00 – 11h30

→ Mardi : 13h30-18h00

→ Vendredi : 13h30-18h30

Deux personnes maximum, masque obligatoire, pas d'enfants.

### Maire et des Adjointes :

Reçoivent sur rendez-vous

**Téléphone mairie** : 04 79 65 71 01

**Email** : mairie.sthibaud@gmail.com

## Déchetterie Entre deux Guiers

Zone industrielle d'Entre deux Guiers  
(Multibase)

Horaires d'ouverture :

Mardi : 8h – 12h

Mercredi : 8h – 12h

Jeudi : 10h – 13h / 14h – 18h

Vendredi : 14h – 18h

Samedi : 8h – 12h / 13h – 17h.

### Dépôts :

- Maxi 2m<sup>3</sup> par jour.
- Maxi 2 flux de déchets différents.
- 1 seule personne par véhicule.
- Aucune aide au déchargement
- distanciation 2m minimum.
- pas d'outils à disposition.

Infos détaillées sur le site de la  
Communauté de Communes Cœur  
de Chartreuse :

<https://coeurdechartreuse.fr/environnement1/decheteries/>

## Le mot du Maire :

Première feuille de Couz depuis les vacances, il était temps de vous tenir au courant de l'activité municipale. Nous essayons d'avancer malgré les problèmes sanitaires qui s'ajoutent à ceux de tous les jours.

Vous trouverez dans ces pages l'état d'avancement des travaux à l'église, et à l'ancienne cure. Les travaux d'une partie du plateau sportif devraient commencer pendant les prochaines vacances scolaires uniquement sur les parcelles communales.

Concernant les conditions sanitaires actuelles.

A ce jour la salle polyvalente a été ré-ouverte pour les associations sportives et culturelles (30 personnes maxi, distanciation à respecter, bar fermé) entre chaque présence les locaux sont désinfectés par le personnel communal.

A l'école, le protocole sanitaire est strict : lavage des mains fréquent, port du masque par les adultes présents, toutes les tables, les portes, en fait tout ce qui a pu être touché est désinfecté tous les soirs.

Entre salle polyvalente et école c'est 12h de travail supplémentaire, nécessitant une embauche de personnel à temps incomplet et des produits désinfectants en quantité.

Le virus circule de plus en plus dans notre pays. Le respect des gestes barrières est impératif pour freiner la pandémie.

Un arrêté municipal a été pris rendant le port du masque obligatoire aux environs de l'école pendant les périodes scolaires. Là où il y a le plus de regroupement. Certes, c'est contraignant mais ni plus ni moins que les divers codes qui régissent notre vie en commun : code civil, code de la route etc. Le masque protège les autres parce que vous êtes peut-être contaminé sans le savoir. Portons-le, pour ne pas avoir à fermer l'école ou à se re-confiner.

Bien cordialement

Denis BLANQUET

## Décès du doyen du village :

Monsieur Edouard CURTET est décédé le dimanche 27 septembre 2020. Agé de 93 ans, il était le doyen homme du village.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Edouard CURTET a été premier adjoint du maire de la commune pendant 18 ans de 1959 à 1977.

A son fils, à sa famille et à ses proches le Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances.

### Travaux à l'ancienne cure :

Nous avons entrepris des travaux importants dans une partie de l'ancienne cure. Le but étant de mettre en état deux cabinets destinés à recevoir une kinésithérapeute et un ostéopathe. Sols, plafonds, murs, installation de lavabos, chauffage, menuiseries, électricité, peinture, travaux extérieurs et travaux faits par le service technique municipal pour un coût de 45 000€.

Tous ces travaux sont faits par des entreprises de St Thibaud ou des environs.

Fin octobre les deux cabinets devraient être opérationnels. Dans un premier temps l'accès se fera par un petit escalier, fin novembre la rampe d'accès pour personnes en mobilité réduite sera fonctionnelle (du même type que devant l'église).

### Une kiné. et un ostéopathe bientôt à St Thibaud :

A partir de fin octobre/début novembre, dans les locaux de l'ancienne cure au : 185, route des Rat-Patron

→ Masseur-Kinésithérapeute

Mme. Charlotte RASTOUL

Consultations au cabinet et à domicile

Cours de Pilate et gym douce

Port. : 06 10 51 68 48

Mail : [charlotte.rastoul@orange.fr](mailto:charlotte.rastoul@orange.fr)

→Ostéopathe D.O.

M. Louis HICKEL (coordonnées à venir)

### Travaux église :

Au-delà du côté religieux, l'église est un symbole des villages Français. Elle appartient à la commune, nous nous devons d'entretenir ce patrimoine historique dont la construction a commencé il y a 190 ans.

Deux sortes de travaux ont été effectués :

**Maçonnerie** : façade ouest, joints pierre du clocher, toiture de la chaufferie, mise aux normes d'accessibilité de l'entrée.

**Charpente- couverture** : renforcement de deux grandes fermes et des appuis latéraux, remplacement de poutres faîtières et sablières, reprises d'étanchéités, changement des vasistas, gouttières..

Il reste à faire quelques reprises de zinguerie et le toit de la sacristie.

Un coût total de travaux de 220 000 €

Pour ces travaux nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 106 000€

Et de la Région AURA de 9000 €

### Incivilité :

Les dépôts sauvages de déchets continuent. Ils donnent une mauvaise image de la commune et posent problème côté hygiène.

Rappel : les dépôts en dehors des containers sont interdits et verbalisables, cartons et encombrants doivent être apportés à la déchetterie.

### Rappel réglementation :

**Vitesse** : La vitesse est limitée sur l'ensemble des routes communales à : **40 km /h**

*Sauf indication contraire : limite inférieure et RD 1006 respect du code de la route.*

Les routes communales desservent toutes les habitations, les accès sont très nombreux et souvent sans grande visibilité. La prudence s'impose, des véhicules ou des enfants peuvent surgir devant votre capot à tout moment.

**Urbanisme** : On constate de plus en plus de constructions plus ou moins esthétiques réalisées sans aucun permis ou déclaration préalable.

Rappel : toute construction de surface supérieure à 5m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme : permis ou déclaration préalable.

Toute modification de façade ou de toiture : changement de couleur, création ou suppression d'ouverture, pose de fenêtre de toit, changement de menuiseries, en fait tout ce qui modifie l'aspect de la construction doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou permis si extension importante.

Les clôtures doivent être précédées d'une DP : déclaration préalable, et respecter les consignes du PLUI.

Les piscines enterrées ou semi-enterrées de plus de 10m<sup>2</sup> doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux et respecter les distances fixées par le PLUI par rapport au voisinage et aux routes.

Le géomètre du cadastre qui passe relativement souvent sur la commune peut être amené à vous verbaliser et si la construction n'est pas régularisable à vous obliger à la démolir (y compris s'il le faut après jugement du Tribunal : amende et pénalités journalières.)

### Eclairage public :

Sous pilotage du SDES (Syndicat départemental d'électricité de la Savoie) un diagnostic énergétique et technique de la totalité de l'éclairage public a été réalisé cette année.

Il y a bien sûr des points d'éclairage vétustes et gros consommateurs d'énergie qui devront être remplacés, mais ce qui est plus inquiétant c'est le volet sécurité de l'ensemble de l'éclairage public.

**Toutes les armoires de commande sont classées dangereuses** et doivent toutes être sécurisées et mises aux normes.

Pourquoi dangereuses : elles sont toutes situées à hauteur d'homme donc accessibles, les coffrets sont vieux, dégradés et ferment mal, à l'intérieur le matériel est obsolète et des fils sous tension sont apparents.

Cette situation de danger va nous imposer d'agir rapidement. Les coffrets pilotant l'éclairage public des lieux où il y a une circulation piétonne : chef-lieu et les Gros-Louis seront changés ou remis en état. Les coffrets les plus dangereux, pilotant des points d'éclairage unique seront démontés et l'éclairage supprimé dans un premier temps. Ils seront ensuite remplacés par un éclairage photovoltaïque là où cela sera jugé utile.

### Commissions communales / Délégations

Toujours à cause du COVID, l'installation du nouveau Conseil municipal a été retardée et la population non informée de la participation des conseiller(e)s aux différentes commissions. Ci-dessous leurs répartitions dans les commissions communales.

Pour l'instant, toujours en raison de la crise sanitaire, ces commissions ne sont pas ouvertes aux habitants de St Thibaud.

Commissions	Titulaires
BUDGET MARCHES PUBLICS	Denis BLANQUET / Olivier RICARD / Maryline ZANNA / Gilbert BUFFET / Jenny LAPERRIERE / Alexandra RAT-PATRON / Eric DONNIER VALENTIN
APPEL D'OFFRE (CAO) RECRUTEMENT	Denis BLANQUET / Olivier RICARD / Maryline ZANNA / Gilbert BUFFET / Jenny LAPERRIERE / Alexandra RAT-PATRON / Florent QUIDOZ
ECOLE PERISCOLAIRE COLLEGE Gestion personnel école	Denis BLANQUET / Olivier RICARD / Maryline ZANNA / Jenny LAPERRIERE / Esther GIMAT / Magali BOUSSEMART
URBANISME	Denis BLANQUET / Jenny LAPERRIERE / Esther GIMAT
ENVIRONNEMENT	Maryline ZANNA / Esther GIMAT / Gilbert BUFFET / Jacky BERNARD / Hélène JEANTON
VOIRIE SECURITE ROUTES SIGNALISATION TRAVAUX ASSAINISSEMENT	Denis BLANQUET / Olivier RICARD Alexandra RAT-PATRON / Gerald BUSSIERE / Florent QUIDOZ / Hélène JEANTON
FORET AGRICULTURE FILIERE BOIS	Gilbert BUFFET Alexandra RAT-PATRON / Florent QUIDOZ / Eric DONNIER-VALENTIN
ACTION SOCIALE ANIMATION CIAS	Maryline ZANNA / Jenny LAPERRIERE / Magali BOUSSEMART / Hélène JEANTON
COMMUNICATION PAGE DE COUZ SITE INTERNET	Maryline ZANNA / Jenny LAPERRIERE / Julie RAVEL / Jacky BERNARD
TRAVAUX COMMUNAUX Organisation / suivi	Denis BLANQUET / Gilbert BUFFET / Maryline ZANNA / Gerald BUSSIERE / Florent QUIDOZ / Jenny LAPERRIERE / Olivier RICARD

## Compostage / broyage

### ACHAT DE BROYEUR pour les particuliers

Le broyage permet de réduire les déchets du jardin et de les valoriser. Vous pouvez les ajouter au compost ou les étaler sous forme de paillage au jardin. Cela vous évite aussi des allers retours à la déchetterie !

La communauté de communes Cœur de Chartreuse subventionne en partie votre achat de broyeur neuf ou d'occasion.

Il est également possible de se mutualiser avec un ou plusieurs voisins ou amis pour effectuer cet achat, le montant de la subvention étant plus élevé dans le cas d'un achat groupé.

Vous trouverez les renseignements nécessaires sur le site de la communauté de communes, ou au 04.76.66.65.24.

ATTENTION, la demande de subvention doit être faite avant l'achat du broyeur.

**Broyeur communal** : la mairie va se doter avant la fin de l'année d'un broyeur électrique monophasé pouvant broyer des branches de 60 mm. Ce matériel pourra être prêté aux particuliers avec une caution et une durée limitée. Réservation en mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

## Ecole : Rentrée Scolaire 2020/21

La rentrée au groupement scolaire du Bébois a eu lieu normalement le 1<sup>er</sup> Septembre malgré un contexte sanitaire compliqué. L'école accueille cette année 123 enfants répartis dans 5 classes : 23 en PS/MS, 23 en PS/GS, 27 en CP/CE1, 25 en CE1/CE2 et 25 en CM1/CM2.

Pour permettre un fonctionnement conforme au protocole sanitaire une embauche a été réalisée afin de renforcer le personnel communal de l'école.

Six personnes, dont deux ATSEM rattachées aux 2 classes de maternelles, s'occupent de la garderie du matin et du soir, du restaurant scolaire (2 services), du nettoyage et de la désinfection des locaux communaux. **Un grand merci à cette équipe qui s'adapte à chaque nouvelle contrainte due aux différents protocoles sanitaires mis en place.**

Nous espérons que cette nouvelle année scolaire sera plus sereine et que tous les élèves pourront faire leurs apprentissages en toute tranquillité dans leur école.

**Tant que le risque sanitaire lié au COVID persiste, le port du masque par les adultes et les plus de 11 ans est obligatoire aux abords de l'école**

### AGENDA : (Sous réserves de l'évolution des restrictions sanitaires)

#### Animations en extérieur (normalement maintenues)

11/10 : Pains au four à bois, pizzas, diots

Ventes sur place ou sur commande.

11/11 : Commémoration armistice 1918.

27/11 : Téléthon .

06/12 : APE marché de Noël.

#### Animations en intérieur (probablement annulées)

15/11 : Les Amis du sourire : Fête de la Bière

28/11 : Gaule des Coudans : Dégustation saumons

23/12 : EFS Don du sang sur rdv donc maintenu.

## Une savonnerie au Village

Un nouveau service de proximité à st Thibaud va se mettre en place à partir du 2 novembre 2020. Magali Thénot, fondatrice de la micro entreprise : Le Vrai Sens, Savonnerie de Chartreuse fabrique des savons solides avec la méthode de saponification à froid dans son laboratoire situé à Hauteville, pour des savons artisanaux et Coudans.

Les ingrédients ont été sélectionnés selon des critères de proximité, bio et naturels (huiles végétales, huiles essentielles et argiles), L'objectif étant d'assurer un produit de qualité pour la peau.

Créatrice, Magali complète sa gamme de soin avec des créations « fait main », pochettes pour le transport du savon, lingettes lavables et pochon, le tout oeko-tex.

Si vous souhaitez en savoir plus et découvrir la Savonnerie, des visites seront programmés sur inscription en novembre et décembre le samedi ainsi que des temps forts pour préparer vos cadeaux de Noël! (coffrets de Noël composés de savons et d'accessoires de bain).

Pour suivre les actualités de la savonnerie : @levraisenssavonnerie sur Facebook et Instagram.

Le Vrai Sens, Savonnerie de Chartreuse

1847, route d'Hauteville

73160 St Thibaud de Couz

Facebook instagram : @levraisenssavonnerie